

Bulletin Municipal

Novembre 2019



Le mot du Maire

Madame, Monsieur, chers Revitais,

Nous avons le plaisir de vous adresser notre bulletin municipal qui dresse le bilan pour cette fin d'année mais aussi pour celle de notre mandat, puisque les élections municipales auront lieu en mars prochain.

Vous savez que je suis attaché à notre village, j'y suis né, aujourd'hui j'y vis une retraite « sympathique », pour moi Reviers n'est pas qu'un village, c'est un point d'ancrage.

C'est pourquoi le bien-être revitais est une de mes préoccupations principales et pour se faire il est important d'entretenir notre patrimoine avec la volonté de l'améliorer tout en maîtrisant notre budget.

Et à cinq mois de la fin du présent mandat, je suis fier de vous présenter notre bilan que vous pourrez lire en détail dans les pages suivantes.

Pour ma part je souhaite juste revenir sur l'un des projets les plus importants de cette année ; notre nouveau lotissement qui, pour moi, devait se faire pour l'équilibre intergénérationnel de notre commune, pour le maintien de notre école, le développement des commerces mais aussi pour l'évolution de notre budget car augmenter le nombre d'habitants c'est augmenter les dotations de l'état et par conséquent garder un équilibre financier.

Et comme un bon bilan n'est rien sans un bon prévisionnel, je profite de cet ultime bulletin pour vous dévoiler des projets que nous avons évoqués lors de nos conseils municipaux et que nous espérons voir se réaliser.

Tout d'abord l'aménagement des deux réserves publiques - la première est un terrain situé en face de la mairie, en parallèle de la rue de l'Église où il est prévu de créer un chemin pour relier le nouveau lotissement au cœur du village, celui-ci pourrait éventuellement se composer d'aménagement pour nos enfants mais aussi pourquoi pas des « jardins partagés » ... - la deuxième est un terrain situé entre la rue des Jardins et la rue du Bout Souverain, sur lequel sera réalisé un parking de 25 places avec possibilité de construire 5 garages locatifs. J'en profite par la même pour rappeler que suite aux travaux pour l'effacement des réseaux rue du Bout Souverain, le parking, les trottoirs ainsi que l'espace vert devront faire l'objet d'une restructuration comprenant une remise aux normes des trottoirs et des revêtements (béton désactivé ou enrobés de couleurs).

Ensuite notre église, des travaux de rénovation s'imposent, la toiture est très fatiguée, une remise aux normes de l'électricité est nécessaire, et quelques travaux de maçonnerie ne seraient pas superflus.

Mairie

8 rue du Bout de
Banville

Téléphone :
02 31 37 94 69

Fax :
02 31 97 08 60

Adresse mail :
mairiedereviers@wanadoo.fr

Site :
www.reviers.fr

Et pour finir, notre salle des fêtes, lieu convivial de notre village où petits et grands aiment se retrouver, cette bonne vieille salle des fêtes mériterait aussi une réfection et peut-être même une extension, afin de rendre l'endroit plus fonctionnel (possibilité d'y dormir) et plus attrayant.

Le terrain de tennis aurait lui aussi besoin d'être remis en état par une entreprise spécialisée (le coût est estimé à 30 000€).

Comme vous pouvez le constater de nombreux travaux restent à réaliser. C'est pourquoi il faut que certaines compétences (voirie, patrimoine) restent aux communes malgré la nouvelle organisation territoriale qui s'annonce. Les projets pourraient être financés par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la Communauté de Communes et la Commune pour qu'un maire puisse encore œuvrer dans sa commune et y réaliser beaucoup de projets, à condition d'avoir une équipe dynamique et animée par la même volonté.

Je remercie tous les membres du conseil municipal qui ont participé à la vie de notre village, les membres du CCAS avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler.

Sur ces derniers mots, je félicite nos employés municipaux pour le travail accompli, Éric Marie, Isabelle Leclerc, Catherine Guillotte, Benjamin Richard et Christopher Quartier. Durant ces 5 derniers mandats, je peux vous assurer que j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler pour Reviere, et je pense que si j'ai pu m'épanouir dans ce rôle et en accepter toutes les fonctions c'est avant tout parce que j'aime ce village.

Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année et de joyeuses fêtes, dans notre beau village qui comme chaque année va se parer de ses plus belles décorations pour que s'installe la magie de Noël.

Daniel Guérin.

La différenciation territoriale : tous égaux, tous différents

Le 23 septembre 2019, à la demande de Madame Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, Madame Sonia de la Provôté, sénatrice du Calvados a invité des maires du Calvados à un colloque intitulé : *La différenciation territoriale : tous égaux, tous différents ? Vers une nouvelle étape de la décentralisation.*

Messieurs Daniel Guérin, maire de Reviere, Jean-Luc Guillouard, maire de Colomby-Anguerny, Hubert Delalande, maire de Bény sur Mer et Michel Legrand, maire-adjoint de Basly y ont participé.

Suite à ce colloque, ils ont procédé à un *debriefing*, voici le compte-rendu, destiné aux membres du Sénat :

Les différents points abordés sont :

- Préciser quel niveau de collectivité territoriale voulez-vous supprimer, si vraiment c'est un objectif ? (région, département, EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale ou commune), à préciser avant les élections municipales et non après, les élus ont besoin de précisions pour s'engager.
- À force de transférer les compétences des communes, quels seront leurs rôles ? Nous pensons qu'une mutualisation entre communes proches s'avère plus efficace, exemple pour les communes de Colomby-Anguerny – Basly - Bény et Reviere, les maires sont demandeurs.
- Demain comment seront financées les communes ? Exemple les



conventions de territoires signées entre la région et l'EPCI, cet argent est alloué aux communes de plus 2500 habitants, pourquoi ? Les communes financent les projets dans les EPCI mais qui ne profitent pas toujours aux habitants de leurs communes, est-ce normal ?

- Les interventions des élus de Lyon, Bretagne, Île de France sont compréhensibles, nous interrogeons et correspondons pour certains sujets à nos problèmes, exemples pour l'EPCI, communes nouvelles ...

- Concernant la création de la Collectivité Européenne d'Activité d'Alsace en août 2019, il serait intéressant de préciser combien d'élus ont accepté ce projet.

Problèmes des maires dans les petites communes

- Ils sont de plus en plus stressés face à des comportements agressifs physiques ou/et moraux, des incivilités courantes...

- Ils manquent de clarification sur les compétences. Exemple l'EPCI Cœur de Nacre : peu de compétences transférées, le travail est réalisé sans débordements de personnel. Les communes les plus proches peuvent mutualiser des opérations en commun comme les voiries, écoles...

- Ils manquent du soutien de la préfecture (intervention de la gendarmerie). Préciser qui a l'autorité ? Le préfet ? Le maire ? Ils sont livrés à eux-mêmes sans pouvoir agir, pourquoi ?

- Ils doivent exécuter des décisions sans concertations,

La loi (NOTRe) du 7 août 2015

Elle porte sur la nouvelle organisation territoriale de la République, elle a renforcé les compétences des communautés de communes et des communautés d'agglomérations, ce qui a, de fait, réduit d'autant les compétences des communes membres de ces EPCI.

- Il faut repenser à des structures plus proches pour nos habitants, permettre aux maires qui le souhaitent d'intégrer la communauté de communes qui correspond à son bassin de vie avec l'accord de l'EPCI qui accepte de la recevoir sans être bloqué par les services de l'état (préfecture).

- Instauration d'un conseil des maires de l'EPCI pour définir les projets à mettre en commun, définis dans un document approuvé par les maires

- En créant une indemnité du président, des vices présidents, la loi a permis de cumuler. Est-ce le but recherché ?

- Revoir le fonctionnement des EPCI, nous réclamons une équité dans le nombre de sièges :

1 commune = 1 voix, nous constatons une supériorité des communes les plus importantes par rapport aux plus petites, pas de subsidiarité de l'état et de l'EPCI par rapport à la commune, le maire avec son conseil municipal est à même de connaître les besoins dans sa commune, même si la compétence est exercée par l'EPCI, la compétence générale est du ressort de la commune pas de l'EPCI.

L'EPCI est au service des communes et surtout des plus petites et non le contraire, le principe de subsidiarité ne s'applique pas aux communes, voir ci-dessus notre commentaire.

Dernier point qui nous interroge c'est l'absence de personnes qui veulent s'engager dans la vie de leur commune.

Nous espérons que ces réflexions non limitatives, seront suivies d'actes forts.

Nous vous remercions de votre attention, nous avons apprécié l'invitation de Madame la Sénatrice Sonia de la Provôté.

Nous remercions Peggy et Chloé de nous avoir reçus et guidés.

Bien à vous,

Daniel GUERIN,

Maire de Reviers

Jean Luc GUILLOUARD,

Maire de Colomby-Anguerny

Hubert DELALANDE

Maire de Bénvy sur Mer

Michel LEGRAND,

Maire-Adjoint de Basly

Les Ordures Ménagères

La TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères **Incitative**) s'appliquera sur la commune de Reviers à partir de 2021.

Le montant de cette taxe figure sur l'avis d'impôt foncier. En 2021, il dépendra du nombre de fois où vous aurez sorti votre bac noir pucé (déchets ultimes) **entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020**, et/ou du nombre de sacs de déchets ultimes déposés avec badge aux Points d'Apports Volontaires¹.

Qu'est-ce que la TEOMI ?

La TEOMI, c'est une part fixe et une part variable.

La part fixe est calculée sur la base locative du logement - fixée par l'état, à laquelle s'applique un taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) voté chaque année par la Communauté de Communes.

- Part fixe = Base Foncière x taux de TEOM (votée par Cœur de Nacre).

La part variable dépend du nombre de présentations du bac à la levée et/ou du nombre de sacs (déchets ultimes) déposés aux points d'apports volontaires (PAV) des déchets ultimes².

- Part variable = (nombre de levées du bac x tarif par levée) + (nombre de dépôts en PAV x tarif d'un dépôt).

Voici les tarifs pour la part variable :

Dépôt en PAV (badge) :	0,88 €
Bac 120 L (1 à 2 pers.) :	2,10 €
Bac 240 L (3 pers. et plus) :	4,20 €
Bac 360 L (pro et collectif) :	6,30 €
Bac 660 L (pro et collectif) :	11,55 €
Soit :	0,0175 €/litre

Autrement dit, la part fixe c'est la contribution au service et la part variable l'utilisation du service.

Exemple :

Département : 14 CALVADOS

Commune : 535 REVIERS

	TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2018	38,00 %	%	1,10 %	22,10 %	0,126 %	8,62 %	0,195 %	
	Taux 2019	38,00 %	%	1,10 %	22,10 %	0,123 %	9,20 %	0,203 %	
	Adresse								
	Base ①	837		837	837	837	837	837	
	Cotisation	318		9	185	1	= 77	2	592
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								

77 € correspond à la TEOM de ce logement

1. Deux points d'apports volontaires pour les déchets ultimes seront installés sur Reviers.
2. Chacun peut disposer d'un badge en plus de son bac, la demande est à faire en indiquant son nom et prénom, l'adresse du logement, la date d'emménagement, le nombre de personnes au foyer :

par mail : environnement@coeurdenacre.fr

par téléphone : 0 800 100 461 (appel gratuit depuis un poste fixe et non surtaxé depuis un mobile).



En 2020, si la famille habitant ce logement sortait 15 fois sa poubelle de 120L dans l'année et portait deux fois un sac à un point d'apport volontaire, elle paierait en 2021 : $77 + (15 \times 2,10) + (2 \times 0,88) = 110,26 \text{ €}$ (en supposant que le taux de TEOM soit le même en 2020 qu'en 2019). Si cette même famille, avec cette fois un bac de 240L, le sortait 10 fois dans l'année sans apport au PAV, elle paierait : $77 + (10 \times 4,20) = 119 \text{ €}$. Dans un cas, on considère qu'elle a produit $(15 \times 120) + ((2 \times 50) = 1900\text{L}$ de déchets ménagers, dans l'autre : $10 \times 240 = 2400\text{L}$.

Il existe actuellement de fortes disparités des montants payés par les habitants. Ces disparités proviennent des différentes valeurs locatives des locaux entre les communes et au sein d'une même commune. L'objectif de Cœur de Nacre est d'atteindre un taux unique à 8,65 % de TEOM à l'issue d'un lissage progressif entre 2019/2020 et 2024.

Sur Revières, la TEOM va augmenter chez 68 % des foyers et diminuer chez 16 % des foyers.

L'effort financier sur l'ensemble de la Communauté de Communes est sans doute mieux partagé avec la TEOMI et le sera d'avantage avec le lissage au cours des années. Cependant l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères coûtent de plus en plus cher alors que le service rendu diminue.

Fin 2020, l'ensemble des emballages plastiques (sauf le polystyrène) devrait pouvoir être recyclé, donc déposé dans les sacs jaunes et alléger d'autant les poubelles noires. Pour ceux qui le peuvent, le compostage est un moyen aussi de réduire la facture, de respecter l'environnement et de bénéficier en direct de ce recyclage.

Réorganisation du réseau des finances publiques

L'an dernier, la trésorerie de Courseulles a été fermée, nous avons été rattaché à la trésorerie de Ouistreham.

Cette année, le Ministère de l'Action et des Comptes Publics met en place un nouveau réseau d'implantation des finances publiques. Nous dépendrons maintenant du service de gestion comptable situé à Mondeville.

« Cela n'est pas à proprement parler une fermeture de trésorerie » nous a affirmé la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), « c'est la mise en place d'un nouveau réseau de proximité ».

Un partenariat a été conclu avec le point info 14, labellisé depuis le mois de septembre Maison de Services au Public (MSAP). Un agent de service public doit y assurer des permanences à certaines périodes de l'année. Il peut être contacté sous forme de visiophonie, sur rendez-vous.

Les particuliers, pour leurs paiements en espèce (impôts, titres des collectivités, hôpitaux, amendes), vont devoir se rendre chez un buraliste ou à la poste.

Pour la mairie, les opérations de gestion sont transférées aussi vers les services de Mondeville. Une fonction de « Conseiller aux Décideurs locaux » a été créée et sera implantée dans chaque EPCI.

MSAP de Courseulles
4 rue Arthur Leduc
14470 Courseulles-sur-Mer
02.31.36.22.50
point-info-14@ville-courseulles.fr

Budgets de la Commune

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion présentés par le percepteur.

Commune :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 278 229,25€ avec un total de dépenses de fonctionnement de 434 541,22€

- Résultat de clôture de la section d'investissement : déficit de 86 046,43€ pour un investissement réalisé de 431 155,57€

Ce qui représente un résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2018 excédentaire de 192 181,82€

Assainissement :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 7 429,34€ avec un total de dépenses de fonctionnement de 60 197,37€

- Résultat de clôture de la section d'investissement : excédent de 36 818,75€ pour un investissement réalisé de 31 357,33€

Ce qui représente un résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2018 excédentaire de 44 248,09€

CCAS :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 46 176,68€ avec un total de dépenses de fonctionnement de 22 753,66€

- Résultat de clôture de la section d'investissement : excédent de 13 186,88€ pour un investissement réalisé de 3 315,63€

Ce qui représente un résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2018 excédentaire de 59 363,56€

École

L'effectif global en baisse cette année (115 enfants le jour de la rentrée contre 135 l'an passé) n'a pas permis le maintien de la sixième classe.

Les enfants ont rejoint leurs classes respectives dans la bonne humeur le 2 septembre.

L'école manque d'accompagnateurs pour les sorties scolaires et certaines activités. Si vous avez des disponibilités, faites-vous connaître auprès de Madame Nicolle, la directrice : 02 31 08 19 53.





Réalisations, travaux en cours, projets

Le dernier semestre 2018 et le premier semestre 2019 ont vu la fin de l'aménagement du Clos d'Orlieu, de la rue des Coutures et de la rue des Moulins. Le trottoir rue des Marais a été rénové jusqu'au parking. Les trottoirs de la Grande Rue (dans la direction de Caen) sont maintenant praticables avec une poussette. Une partie de la rue de L'Église, avant le macrolot du lotissement du Closet, a aussi été restaurée.

Lagune : réfection du troisième bassin.

En chantier, l'effacement des réseaux rue du Bout Souverain et rue des Moulins.

Des supports pour garer les vélos sont en cours d'installation au centre bourg, près de la mairie et à la salle des fêtes.

Lotissement Le Closet : l'aménagement public est terminé. Les premières constructions sortent de terre. Une grande partie des lots est vendue. Nous pourrons bientôt accueillir les nouveaux habitants. La sécurisation et l'embellissement du passage piétonnier qui le relie à la rue de L'Église sont prévus.

Quatre passages protégés sont à refaire : au niveau des *Pieds sous la Table* pour que les piétons rejoignent le centre de la commune sans danger, rue des Marais, Grande Rue et rue du Bout de Banville avant la rue de L'Église.

Le bordurage (fil d'eau) devant la galerie de peinture rue du Bout de Banville ne permet pas à l'eau de s'écouler lors de fortes pluies, il va donc être repris. Le Chemin des Près doit être rendu praticable.

Le parking rue des Jardins n'en est encore qu'au stade du projet. Les négociations d'achat du terrain sont en cours.

Candélabres, poteaux, poubelles changent de couleur, adieu le bleu, bonjour le gris.

En ce qui concerne le CCAS, les portes et murs des caves de la résidence Lechêne sont repeints.

En projet, l'aménagement de l'espace entre la résidence et l'école maternelle, le changement des volets du bâtiment.

Révision allégée du P.L.U.

L'enquête publique est terminée. Dès le retour par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal rédigera le mémoire en réponse. Le préfet donnera ensuite son autorisation. Cette révision devrait être effective au premier trimestre 2020.

Fibre

Son installation est en cours. Mise en service le premier semestre 2020.

Antenne relai

Une antenne relai va être prochainement mise en place pour améliorer la qualité de réception des téléphones portables. Son lieu d'implantation est à l'étude.

Illiwap®

Vous pouvez recevoir sur votre smartphone ou iPhone des informations brèves provenant de la mairie (événements, réunions, animations, incidents, avis de coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo...) grâce à une application Illiwap®. Pour cela, il faut :

1 télécharger l'application gratuitement sur Google Play (Android) ou sur l'App Store (iPhone).

2 entrer le nom de la commune sur la barre de recherche

3 cliquer sur le bouton suivre.

Vous recevrez les messages qui seront disponibles pendant 30 jours.

Ordinateur

Pour vos démarches administratives dématérialisées, un ordinateur est mis à votre disposition à la mairie, aux heures de permanences.



Reviers, une fleur

Le 14 octobre, Reviers a reçu le 1^{er} prix des villes et villages fleuris dans la première catégorie (moins de 1000 habitants). Ce prix est décerné par le département du Calvados.

Félicitations à Éric Marie et son équipe pour leur implication et le travail effectué.

Vie locale et festivités

Les Revitais et Revitaises ont pu assister cette année à plusieurs concerts avec le plaisir d'y applaudir des choristes de la commune.

L'association Marque Page est venue leur conter ses histoires en musique.

Le château avec la nouvelle association Tralal'air leur offre musique, art et développement de soi,

L'atelier du Bout de Banville expose les œuvres de Daniel Juré et de Katia Boyadjian.

L'exposition Reviers, Album de village a attiré plus de 200 visiteurs. L'aventure est terminée. Il est encore temps d'acquérir les photos prises par Luc Doudet, avant la dissolution de l'association à la fin de l'année. L'album est consultable en mairie.

Outre les rendez-vous devenus traditionnels – repas des aînés, vœux du maire, fête du village, soirée beaujolais de la mairie, l'association Pleine Vie et l'association des parents d'élèves ont animé l'année par leurs activités ouvertes à tous et leurs manifestations.



2019 : 75 ans après le débarquement



Financés par le Comité du Débarquement, des kakémonos rendant hommage aux soldats alliés ont été accrochés dans la commune tout l'été, comme dans 55 autres communes voisines.

Ils seront réinstallés chaque année pendant 5 ans.

De même Reviers a participé au circuit-expo *Dans leur Pas*. Ce circuit rend hommage aux civils qui ont vécu la guerre et aux soldats alliés qui ont débarqués sur le secteur Juno ou Sword le 6 juin 1944. Le kiosque visible à l'entrée du cimetière canadien relate les témoignages de deux habitants l'un de Reviers, l'autre de Bénédicte sur Mer. Une application Web associée : <https://nacre.wifi.fr> permet d'obtenir des informations et des témoignages complémentaires. Cette exposition sera présentée pendant 5 ans d'avril à novembre.

Sur Reviers, la cérémonie commémorative a eu lieu le 5 juin au cimetière canadien. De nombreux vétérans ont fait le déplacement. Malheureusement, peu d'habitants de la commune ont pu y assister. Les conditions imposées pour la délivrance des laissez-passer et l'accès au cimetière les en ont exclus. C'est regrettable.

Les soldats acadiens ont été mis à l'honneur le 8 août.

Une nouvelle association à Reviers

Marie-Brigitte Fontaine, pharmacienne à Langrune sur Mer, a investi le château de Reviers l'hiver dernier, pour réaliser un rêve bien ancré en elle. Les rapports humains ont toujours été au cœur de son métier : apporter du bien-être. Le château est un prolongement de cette recherche. Ouvrir un lieu de partages, d'échanges et de convivialité autour de la musique, l'art, le développement de soi et pour cela elle a créé une association qui a été appelée **Tralal'air** pour ne regarder que le côté léger de la vie. Plusieurs artistes et amis l'ont suivie dans ce projet.

Tralal'air a accueilli des conférences sur Pissaro, Degas, et d'autres peintres vont être à l'honneur.

Des concerts ont été organisés et dernièrement une journée festive de l'équinoxe autour du développement de soi et du bien être.

Des séances hebdomadaires de méditation (initiation...) sont en place. D'autres concerts vont venir, voyages sonores de relaxation ...et des expositions.

Nous vous incitons à visiter le site de la Mairie où le programme détaillé est publié ainsi que nos coordonnées

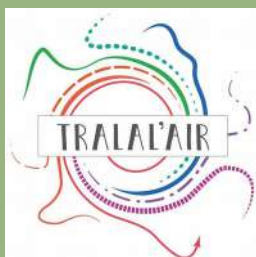
Martine Fontaine

Présidente de l'Association Tralal'air

<https://www.facebook.com/Tralalair-410367649710503/>



Concert du 25 août 2019





Naissances

Baptême civil

Mariages

Pacs

Décès

Prochaine commande groupée de fuel : fin janvier, début février

Page facebook : Jean Gauthier, habitant de Reviers a créé une page facebook sur le village, page « qui ne demande qu'à s'enrichir de photos » dit-il.

<https://www.facebook.com/villagereviers/>

Contre la violence faite aux femmes : n° d'aide **39 19** et **116 006**.

Point noir : le principe est simple : avec un point noir dessiné sur la paume de la main (avec un crayon de maquillage par exemple) , puis en montrant ce signal à une personne de confiance, on lance un appel à l'aide pour violences et on exprime une difficulté à en parler librement. La personne qui reçoit le message a pour mission d'engager une conversation discrètement et d'aider la victime à s'orienter vers des professionnels.

Vous pouvez signaler que vous êtes disposé à aider une personne victime en collant un sticker sur votre téléphone, ordinateur...

<https://www.lepointnoir.com/>

Vous pouvez vous procurer ces stickers au centre culturel Le Cube à Douvres la Délivrande, 02 31 22 47 06.

Rappels

Les modifications d'habitations sont soumises à une déclaration préalable à la mairie

Toute pose d'échafaudage, tout forage et travail sur voirie doivent être déclarés en mairie.

Le stationnement, comme la **vitesse** (30km/h pour les voitures) sont réglementés dans Reviers. Veillez à ne pas stationner n'importe où et à rouler calmement.

Ordures ménagères : ne laissez pas les bacs sur les bords de route ou sur les trottoirs après le passage du camion de ramassage. Les sacs jaunes sont à déposer à côté des bacs.

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures à côté des containers situés sur le terrain de boules sous peine de poursuites. Une déchetterie est à votre disposition route de Reviers à Courseulles.

Les feux sont interdits

Horaire de tontes de pelouse, d'utilisation de tailles haies... :

jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

samedis : 9h-12h et 15h-19h

dimanches et jours fériés : 10h-12h

État civil, septembre 2018 / novembre 2019

Izia Tranquille, 5/12/2018

Arsène Eude, 25/09/2019

Tyago Pudlo, 14/09/2019

Laurent Tranquille et Laetitia Levavasseur, 27/10/2018

Simon Eude et Laetitia Cheu, 09/02/2019

Alexandre Salomé et Marie Dalmasso, 06/09/2019

Julien Plantrose et Laurence Jud, 07/09/2019

Maxime Savorgnan et Clémence Dufour, 29/03/2019

Gilles Etesse et Véronique Gorre, 25/06/2019

Dimitri Dubosq et Carine Leloir, 20/09/2019

Colette Despradelles (Lebredonchelle), 05/07/2019

Monique André, 01/08/2019

Jean-Jacques Sorin, 01/09/2019

Francis Windsor, 06/09/2019

Anne-Marie Dalibert (Letellier), 22/11/2019

La Pierre Debout

La Pierre Debout a été classée aux monuments historiques en 1934. Initialement fichée en terre par la pointe au lieu dit des Champs Pluvieux, elle repose maintenant sur sa longueur. On l'aperçoit à partir de la D35, à environ 200 m du calvaire.

Voici comment en 1887 un instituteur de Revières Constant-Auguste Pagny la présentait : « Sur le chemin de La Délivrande, à quelques mètres du calvaire de Revières on remarque une pierre druidique appelée “ Pierre Debout ”. Les champs d'alentour sont dénommés sur le cadastre sous le nom de “ Pierre Debout ”.

Elle a à peu près 1,60 m. de hauteur ; on l'appelle aussi la “ Pierre aux fées ” et des récits merveilleux racontent que les fées, des géants, des druides l'ont placée là. Il est à remarquer que ces sortes de pierres, très répandues dans certains pays, seraient plutôt des colonnes commémoratives ou des pierres tombales de certains héros, ou encore le lieu de champs de batailles.

C'était peut-être un signe religieux, un autel, un dieu ; qu'importe elle était sacrée et aujourd'hui encore, quoique des ovates¹ en robe blanche ne viennent plus accomplir leurs rites religieux, (peut-être d'affreux sacrifices) ; quoique nos pères à telle saison de l'année, à tel jour de la lune, ne se réunissent plus au pied du “ menhir ”, il est encore des gens assez superstitieux pour n'oser passer le soir, même à la clarté de la lune, auprès de la “ Pierre Debout ” [...]. »

Le texte de Pagny est emprunt de ce goût pour le fantastique et le spirituel qui a marqué la fin du XIX^{ème}, mais au risque de le décevoir, la *Pierre debout* n'a aucun rapport avec les rites religieux des gaulois, elle existait bien avant eux : comme la plupart des mégalithes répertoriés sur le territoire français. On situe sa construction au néolithique. Le néolithique (dernière période de l'âge de pierre) est un terme utilisé par les préhistoriens pour désigner l'entrée de l'humanité dans une nouvelle ère économique, celle de la sédentarisation, de l'agriculture et de l'élevage. Pour le Nord de l'Europe, on estime que le néolithique commence entre 6 000 et 4 000 ans avant J.C. Quant aux Gaulois ils vivaient à la période de l'âge du fer, qui débute (pour nos contrées) aux alentours de 800 / 700 avant notre ère, autrement dit bien après l'érection de la *Pierre Debout* de Revières.

Sur la Pierre en elle-même, nous savons assez peu de choses. Les dernières recherches archéologiques effectuées datent d'il y a déjà plus de 100 ans, elles rapportent des observations factuelles qu'elles peinent à interpréter. Léon Coustil en 1902 remarque « deux raies assez profondes s'entre-croisant sur les deux axes de cette pierre vers le sommet. »

Puisque nous en savons peu, permettons-nous de rêver, avec les légendes des menhirs environnants :

La Demoiselle de Bracquerville à Bény : on relate des apparitions nocturnes de demoiselles habillées de blanc, autour du menhir. Par les beaux clairs de lune, la silhouette et la coloration gris-clair du menhir évoquent une personne recouverte d'un long voile.

1 [...] Prêtre gaulois placé au deuxième rang de la hiérarchie religieuse, après les druides. *Les ovates accomplissaient certains sacrifices, prenaient les auspices et pratiquaient la médecine.* (Dictionnaire Académique, 9^{ème} édition).

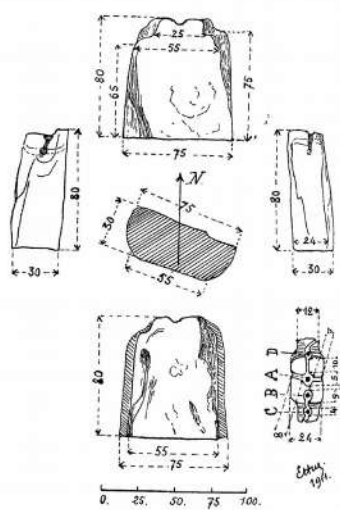
2 voir fiche technique du « menhir dit de la Pierre Debout » de la base Mérimée : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00111635>



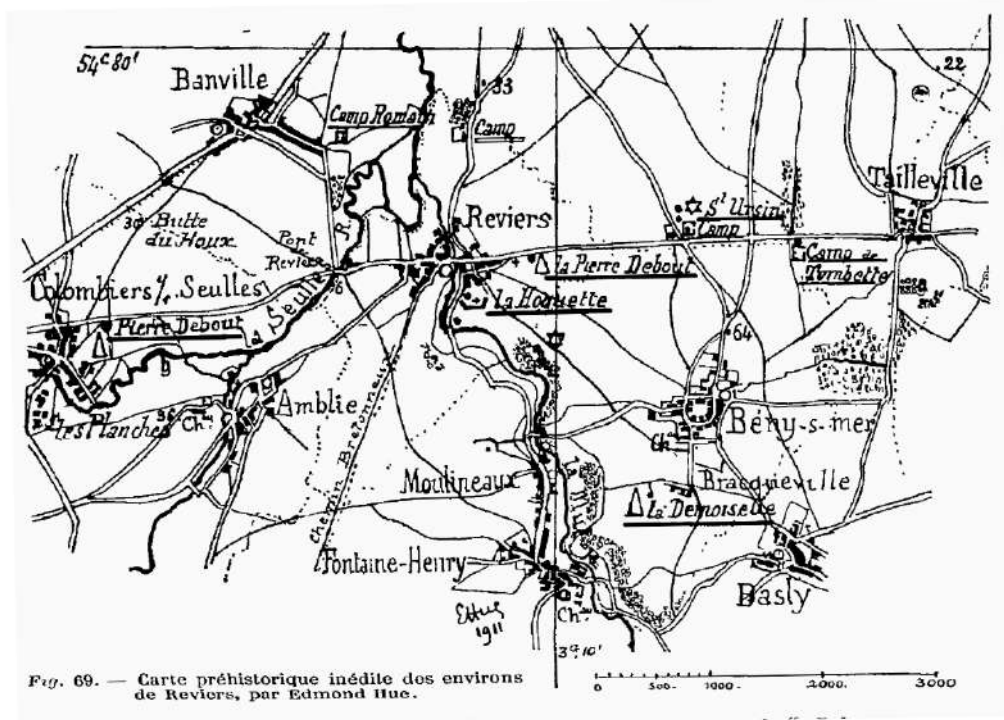
Menhir de Colombier : les filles qui désiraient se marier devaient y déposer un sou en sautant par dessus le menhir, montant d'un côté et descendant de l'autre.

La Pierre de Tourniressse (aujourd'hui disparue) à Thaon : « une truie mère de 12 porcelets avait jadis été brûlée vive avec ses petits, par ordre du curé de Barbière, pour avoir dévoré un enfant. Depuis cette époque, chaque nuit, la truie et ses petits viennent errer dans la campagne de Barbière, guettant les passants attardés. On aurait surpris parfois les treize fantômes exécuter une danse fantastique autour de la pierre qui, entraînée dans la ronde, faisait un tour sur elle-même ». La pierre Tourniressse aurait de plus la propriété de faire marier dans l'année les jeunes gens qui, à minuit, en font le tour. D'autres disent qu'il suffit d'être adossé à la pierre pendant que sonnent les douze coups de minuit. Le danger de ces tentatives est évidemment de rencontrer la truie. (D^r Doranlo, membre de la société Préhistorique Française, 1912).

Aucune légende n'a été retrouvée, malgré ce qu'en dit Monsieur Pagny, concernant la Pierre Debout de Reviere. Mais qui sait, si par les nuits de pleine lune, vous approchant doucement, murmurant vos rêves, chuchotant vos désirs, la pierre ne saura se dresser et les emporter vers les airs.



Source « gallica.bnf/BnF »



Carte préhistorique des environs de Reviere, par Edmond Hue, source « gallica.bnf/BnF »

Sources :

Constant-Auguste Pagny, *Monographie de Reviere* disponibles sur gallica.bnf.fr :

Ferdinand Gidon, *Sur trois menhirs cupuliformes du Calvados*

Léon Coutil, *Deux menhirs du Calvados*

Edmond Hue, *Inventaire des monuments mégalithiques du département du Calvados*, dans *La préhistoire en Normandie*,

Raoul Doranlo, *Découverte de pierres antiques dans le Calvados*, dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France*, tome 10